

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 517 portant modification à l'arrêté n° 30 du 7 janvier 1938 sur l'alimentation des troupes et des animaux dans le groupe de la C. F. S.

n° 517

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1938

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro
31 mai 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884 : Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1920 et la D. AL n° 330 2/2 du 15 janvier 1938 portant modificatif à ladite instruction sur l'alimentation dans les corps de troupe stationnés aux colonies : Vu les modificatifs n° 183 et 355 audit arrêté

Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du service de l'intendance du groupe et la proposition du colonel commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—A partir du 16 mai 1938, les tableaux n°2 et 1 de l'arrêté n°30 du 7 janvier 1938 sur l'alimentation des troupes et des animaux du groupe de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n°183 et 355 des 25 février et 13 avril 1938 sont annulés et remplacés par ceux annexés au présent arrêté. Art. 2. —Le colonel commandant supérieur des troupes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Pierre-Alpe